

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :
www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 8

Absents excusés : 2

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mercredi 28
février 2024**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL du mercredi 28 février 2024

Présents : Yves CAMPION, Pascal COURTOIS, Jean-Marie DROMARD, Julie FISCHER, Lucien MAIRE, Christophe MATHIEU, Maryline MATHIEU-ZAKI, Sandrine PONCET

Absents excusés : Sandrine FOUCHER (procuration à Pascal COURTOIS)
Frédéric PANSARD

Secrétaire : Christophe MATHIEU

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente du 31/01/2024.

1. Délibérations :

a. Révision du PLUiH – débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Le 14 décembre, le Conseil d'Agglomération du Haut Bugey a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) en cours de révision.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, le débat sur les orientations générales du PADD doit avoir lieu au sein de chaque conseil municipal, dans un délai de 3 mois.

Monsieur le Maire rappelle que ce document a été transmis aux conseillers le 25 janvier 2024 afin d'en prendre connaissance. Les habitants sont informés que ce document est disponible en mairie à côté du registre de la concertation préalable à la révision du PLUiH et mis à disposition du public en mairie. (Cf. compte rendu conseil municipal du 31/01/2024)

Le conseil municipal, après avoir débattu sur le document provisoire transmis par Haut Bugey Agglomération, sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) en cours de révision,

prend acte de la tenue d'un débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme,

et précise que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération

Pas de vote

b. Le Conseil délibère pour la reconduction des horaires scolaires pour la période 2024-2027.

La rentrée 2024 marque l'échéance de validité des rythmes scolaires qui avaient été arrêtés en 2021, pour une durée de 3 années.

La question se pose de reconduire, pour la période 2024-2027, l'organisation du temps scolaire actuelle.

Le conseil municipal décide de donner un avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours pour le RPI Echallon, une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, en fixant la semaine comme suit : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 16h15.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :
www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 8

Absents excusés : 2

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mercredi 28
février 2024**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

c. Le Conseil délibère pour la réglementation et l'utilisation des voies communales et chemins ruraux dans le cadre de l'exploitation forestière.

Monsieur le Maire explique que les chantiers d'exploitation forestière peuvent occasionner des dégâts sur les voies communales et les chemins ruraux de la commune.

Afin d'harmoniser les pratiques, plusieurs communes forestières ont pris un arrêté municipal réglementant tout chantier d'exploitation forestière impliquant l'utilisation d'une voirie de compétence communale.

Considérant qu'il est indispensable de mettre en place des mesures visant à sauvegarder les voies communales et les chemins ruraux lors des opérations de débardage, de stockage et transports des bois, menées dans le cadre de l'exploitation forestière ;

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les arrêtés municipaux portant réglementation de l'utilisation des voies communales et chemins ruraux de la commune dans le cadre de l'exploitation forestière et autorise Monsieur le Maire à signer les documents et actes afférents à cette décision.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2. Demandes d'urbanisme

- DP00103524H0003 déposée par Monsieur CHAPELUT Thierry
- DP00103524H0004 déposée par monsieur CAVALLI Serge

3. Courriers et mails reçus

a) Demande de location du garage situé rue des lapidaires

Un habitant souhaite louer le garage situé rue des lapidaires

Les membres du conseil décident de ne pas louer le garage

b) Vente de la remorque communale au prix de 800 €

Une seule personne a sollicité la commune pour cet achat au prix demandé.

La délibération relative à cette vente sera inscrite lors du prochain conseil municipal.

c) AMR01 – Elu relais de l'Égalité

L'action consiste à lutter contre les violences intrafamiliales et promouvoir l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables en milieu rural.

L'AMR01 invite chaque commune volontaire à désigner un ou plusieurs élus relais au sein de son conseil municipal, par délibération, pour faire remonter certaines situations identifiées et ainsi créer un réseau d'élus « sentinelles ».

Les élus ne donneront pas suite.

d) INSA : dispositif Include Campus

Dans le cadre du développement de son site d'Oyonnax, l'INSA Lyon a mis en place un campus connecté « Include Campus » en septembre 2023.

Soutenu par la Région Auvergne Rhône Alpes, ce dispositif innovant permet de faciliter l'accès aux formations du supérieur des jeunes et des adultes résident sur le territoire du Haut Bugey.

Les offres de formations à distance sont sur le site : www.insa-lyon.fr/includecampus

e) Demande de contribution volontaire au titre de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales (fraction PNR du Haut Jura)

Les membres du conseil ne retiennent pas ce principe de contribution volontaire au PNR à hauteur de 20 % de cette fraction.

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :

www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 8

Absents excusés : 2

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mercredi 28
février 2024**

f) Zone d'accélération des énergies renouvelables : le ministère fournit des modèles de délibération

Les communes doivent fournir en Préfecture un document précisant les zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAER) décidées par les conseils municipaux.

L'association des maires de France nous a fait parvenir les modèles de délibérations devant être rédigées (modèles établis par la Direction Générale de l'énergie et du climat). Il est précisé que pour garantir la validité de la délibération à prendre, le maire doit consulter les organes délibérants de l'EPCI et du PNR du Haut-Jura et solliciter l'émission par ces instances d'un avis.

Ces avis ont été demandés à la Communauté d'Agglomération et au Parc du Haut-Jura. Nous sommes dans l'attente de ces avis avant de mettre cette délibération à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Une demande de précisions concernant ces avis a été demandée auprès de Madame la Sous-Préfète de Nantua, référente départementale en ce domaine.

g) Retour sur les permanences France Services 2023

La fréquentation des permanences n'a pas été très encourageante sur 2023.

Les ateliers thématiques n'ont pas rencontré beaucoup de succès (2 à 3 personnes en moyenne sur les 3 ateliers). Ce dispositif ne sera pas renouvelé sur la commune.

Les conseillères France services restent bien sûr à disposition pour toutes les démarches administratives au sein des locaux de Nantua.

Les ateliers numériques sont maintenus en alternance sur la commune et celle d'Echallon.

Le CLIC est également au service des plus de 60 ans et, pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, peut venir à leur domicile si nécessaire.

h) Food-truck stationnant à Belleydoux tous les lundis soirs :

Nous avons reçu une lettre nous indiquant que l'activité cessait définitivement

4. Divers

a) Compte rendu du conseil d'école du 13 février 2024

Rythme scolaire reconduit

Activités piscine réduites suite à des travaux sur les bassins de la piscine d'Oyonnax.

Changement du règlement intérieur

Projet intervenant musique

b) Compte rendu de la réunion aides aux communes : bonus ruralité et contrat Région villes du 13 février 2024

Une inscription du projet concernant l'accessibilité de la mairie a été faite suite à cette réunion.

c) Proposition de dates pour la prochaine commission finances

La date retenue est le 08/03/2024. Les membres de la commission proposeront les prévisions budgétaires 2024 des sections de fonctionnement et d'investissement, et se prononceront sur la hausse des taux et l'affectation des résultats 2023.

d) Proposition de dates pour la prochaine commission finances élargie

La date retenue est le 21/03/2024. Les conseillers se prononceront sur une éventuelle hausse des taux, l'affectation des résultats 2023 et valideront les prévisions budgétaires 2024 proposées par les membres de la commission finances.

e) Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Les membres de la commission doivent se réunir avant le 29 mars 2024.

Au terme de la loi, la CCID est consultée sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts locaux. Ainsi, elle est appelée à formuler son avis, d'une part sur les mises à jour des procès-verbaux d'évaluation, d'autres part sur les modifications de valeurs locatives aux changements affectant les propriétés bâties et non bâties de la commune.

La date retenue est le mercredi 12 mars.

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

VILLAGE DE



République Française
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32
Mail : mairie@belleydoux.fr

Site web :
www.belleydoux.fr

Nombre de conseillers : 10

Présents : 8

Absents excusés : 2

OBJET :

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL du mercredi 28
février 2024**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

f) Ateliers numériques : reprises des séances sur l'année 2024

Ces ateliers visant à enseigner les fondamentaux du numérique aux usagers afin de les rendre plus autonomes sont reconduits sur l'année 2024.

Les ateliers seront dispensés sur les communes d'Echallon et de Belleydoux. Ils démarreront le 4 avril en mairie d'Echallon, et à partir du 16 mai en mairie de Belleydoux.

Il reste 3 places. Les personnes intéressées doivent se faire connaître en mairie.

Un café numérique est organisé le mercredi 6 mars à 17h30 à la fourmi verte à Echallon.

5. Date du prochain Conseil Municipal

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion au mercredi 27 mars 2024

Fin de la séance à 21h30

Fait à Belleydoux, le 5 mars 2024

Le Maire, Pascal COURTOIS

